

les Légendaires de Mormal

FESTIVAL 2024

Les Gens de Mormal - Association loi 1901

Amis artisans, producteurs, commerçants et marchands de tous horizons :

Lors de notre 5ème édition, ce ne sont pas loin de 10 000 visiteurs qui ont répondu présents lors de notre édition anniversaire « Les Légendaires de Mormal » et ce malgré une météo un peu capricieuse !

Comme à notre habitude, pour l'événement de 2024 nous prévoyons un grand nombre d'animations : arts de la rue, déambulations, musiques, danses, spectacles équestre, campements, une zone de jeux pour enfants, une taverne thématique, des restaurateurs délicieux et bien sûr le marché d'artisans.

Cette année encore nous ouvrons les portes à tous les possibles, tous les mondes et peuples fantastiques peuvent venir festoyer à nos côtés ! En effet, vous pourrez venir exposer sur notre marché d'artisans tant que vous respectez un thème ou un univers fantastique. Seront étudiées les candidatures qui entrent dans les univers suivants :

- Médiéval & médiéval fantastique
- Pirate
- Renaissance
- Steam Punk
- Mage et sorcellerie
- Tout autre univers intéressant et créant de l'imaginaire

L'idée reste de créer un partage entre les imaginaires fantastiques, de laisser libre cours à toutes nos idées, et de créer ensemble un grand festival légendaire !

Informations :

Le grand marché d'artisans aura lieu le **samedi 29 juin 2024 de 10h à 23h** et le **dimanche 30 juin 2024 de 10h à 18h**.

Si vous souhaitez y participer, nous serons heureux de vous compter parmi les exposants. Vous trouverez ci-joint un dossier de candidature à nous renvoyer ainsi que le règlement du marché.

Pour envoyer votre dossier ou toutes questions complémentaires, veuillez contacter la coordinatrice artisans de l'association Les Gens de Mormal - **SABINE LEGROS** :

- Par mail à l'adresse : infos@lesgensdemormal.fr
- Par courrier au 99 rue du Général de Gaulle 59680 Ferrière la Grande
- Par téléphone au +33 7 77 88 31 42

Nous attendons vos propositions une fois de plus avec impatience. Laissez vos créations transmettre du rêve ! D'autres surprises arriveront encore, mais nous ne pouvons pas tout dévoiler maintenant...

Mormalresquement, Les Gens de Mormal



DOSSIER DE CANDIDATURE

Les Légendaires de Mormal 2024

29 et 30 juin 2024

Les Gens de Mormal - Association loi 1901

Raison Sociale :

Cochez la mention correspondant à votre statut :

- Artisan
- Commerçant
- Producteur
- Artiste
- Particulier

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone portable : E-mail :

Site internet ou réseaux sociaux :

Numéro SIRET :

Cochez l'époque ou l'univers correspondant à votre activité :

- Médiéval et fantastique
- Pirate
- Renaissance
- Steam Punk
- Mage et sorcellerie
- Autres :

Produits présentés :

.....

Taille du stand (longueur et profondeur) :

Frais de place calculés (**cf. section D.7 du règlement**) :

Nombre de personnes présentes le jour du festival :

Dormira sur place :

- Oui
- Non

Besoin en électricité :

- Oui
- Non

Besoin en eau :

- Oui
- Non

Liste des appareils et leur puissance :

.....

À fournir avec votre dossier :

Les candidatures ne seront prises en compte qu'à réception du dossier de candidature contenant :

- Pour tous :
 - Un chèque de caution de 150 euros à l'ordre de l'association « Les Gens de Mormal » *
 - Une copie de la carte nationale d'identité (recto et verso)
 - Un exemplaire paraphé et signé du règlement du marché
 - Un justificatif si application du tarif réduit sur les frais de place (cf. section D.7 du règlement)
- Pour les professionnels et associations :
 - Une attestation d'assurance professionnelle
 - Un justificatif d'activité (extrait KBIS, carte d'artisan, MSA, ...)
- Pour les particuliers :
 - Une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 manifestations par an
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile

* Pour nos ami(e)s belges sans chéquier → contactez-nous pour convenir d'un arrangement pour votre caution

Envoyer votre dossier

Pour envoyer votre dossier ou toutes questions complémentaires, veuillez contacter la coordinatrice artisan de l'association Les Gens de Mormal - SABINE LEGROS :

- Par mail à l'adresse : infos@lesgensdemormal.fr
- Par courrier au 99 rue du Général de Gaulle 59680 Ferrière la Grande
- Par téléphone au +33 7 77 88 31 42

Date limite de candidature : 01 avril 2024

Attention : Toute demande envoyée à la Mairie de Locquignol ne sera pas étudiée.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Les dossiers de candidatures prendront valeur de dossier d'inscription si votre candidature est retenue pour le marché du festival. Les candidatures seront examinées par les organisateurs, lesquels se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées à la vente, de la qualité de la présentation du stand ou de tout autre motif valable dans le cadre de l'organisation du festival. Les candidats seront informés des suites données à leur dossier dans un délai d'environ un mois à compter de la réception de celui-ci.



Règlement

Les Légendaires de Mormal 2024

29 et 30 juin 2024

Les Gens de Mormal - Association loi 1901

L'association « Les Gens de Mormal » organise le 29 et 30 Juin 2024 un festival multi univers. Afin de participer au marché vous devrez préalablement remplir la fiche de candidature ci-jointe avec l'ensemble des documents demandés et avoir pris connaissance et accepté le présent règlement. **Signature de ce règlement en bas de page.**

Pour envoyer votre dossier ou toutes questions complémentaires, veuillez contacter la coordinatrice artisan de l'association Les Gens de Mormal - SABINE LEGROS :

- Par mail à l'adresse : infos@lesgensdemormal.fr
- Par courrier au 99 rue du Général de Gaulle, 59680 Ferrière la Grande
- Par téléphone au +33 7 77 88 31 42

A. Candidatures et Inscriptions

1. Le marché du festival est ouvert aux professionnels des métiers, produits et disciplines du moyen-âge, de l'inspiration médiévale mais aussi du médiéval fantastique, pirate, renaissance, steampunk, mage, sorcellerie et tout autre univers intéressant et créant de l'imaginaire. Seront traitées les candidatures des : artisans, commerçants, agriculteurs, producteurs, associations, artistes libres. L'exposant s'engage à respecter la législation du travail.
2. Les particuliers seront acceptés selon la législation en vigueur (pas plus de 2 manifestations par an et en proposant à la vente des produits personnels et usagés).
3. Les candidatures ne seront prises en compte qu'après réception de la demande de participation, accompagnée :
 - Pour tous :
 - Un chèque de caution de 150 euros à l'ordre de l'association « Les Gens de Mormal » *
 - Une copie de la carte nationale d'identité (recto et verso)
 - Un exemplaire paraphé et signé du règlement du marché
 - Un justificatif si application du demi-tarif sur les frais de place (cf. section D.7 du règlement)
 - Pour les professionnels et associations :
 - Une attestation d'assurance professionnelle
 - Un justificatif d'activité (extrait KBIS, carte d'artisan, MSA, ...)
 - Pour les particuliers :
 - Une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 manifestations par an
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile

* Pour nos ami(e)s belges sans chéquier → contactez-nous pour convenir d'un arrangement pour votre caution

4. Les candidatures complètes sont à envoyer avant le 1er avril 2024, soit :

- Par mail à l'adresse : infos@lesgensdemormal.fr
- Par courrier à Mme LEGROS Sabine, 99 rue du Général de Gaulle, 59680 Ferrière la Grande
- Attention : **Toute demande envoyée à la Mairie de Locquignol ne sera pas étudiée**

5. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

6. **ATTENTION** : Les dossiers fournis par l'association Les Gens de Mormal sont des dossiers de candidatures. Ces dossiers prendront valeur de dossier d'inscription si votre candidature est retenue pour le marché du festival.

7. Les candidatures seront examinées par les organisateurs, lesquels se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées à la vente, de la qualité de la présentation du stand, ou de tout autre motif valable dans le cadre de l'organisation du festival.

8. Les candidats seront informés des suites données à leur dossier dans un délai d'environ 1 (un) mois à compter de la réception de celui-ci.

9. Les candidats retenus recevront un mail ou un courrier les invitant à procéder au règlement des frais de place. La candidature ne sera définitivement acceptée qu'après paiement complet de ces frais. Les informations concernant l'organisation du marché les jours du festival seront ensuite transmises aux personnes dûment inscrites.

10. Les candidats non retenus se verront retourner leurs chèques de caution et de règlement des frais de place par courrier ou détruits avec preuve de photos s'ils le souhaitent.

11. Le jour J, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand.

12. Sans que cette liste soit exhaustive, les candidatures retenues seront avant tout :

- Les métiers d'art ancestraux et l'histoire vivante : armuriers, costumiers, ferronniers, joailliers, menuisiers, monnayeurs, potiers, savetiers, tailleurs de pierres, tisserands, vitraillistes...

- L'histoire médiévale : herboristes, héraldistes, historiens, libraires en livres anciens, numismates...

- Les beaux-arts et arts graphiques : calligraphes, enlumineurs, graveurs, peintres, illustrateurs, photographes, sculpteurs...

- La littérature et la musique : conteurs, éditeurs de livres et de CD, libraires, luthiers, musiciens, troubadours...

- La gastronomie : les odeurs et les saveurs autour des aubergistes, cuisiniers, épices, légumes et fruits anciens, livres et ustensiles de cuisine, producteurs de délices médiévaux...

De plus, seront privilégiés les producteurs et artisans. La vente de produits manufacturés de grande distribution est bien évidemment à éviter.

B. Règlement général du marché

1. L'association Les Gens de Mormal se réserve le droit de modifier la date, l'heure d'ouverture ou la durée du festival, son ajournement ou la fermeture anticipée, ainsi que son annulation sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

2. La responsabilité des organisateurs sera exclusivement limitée au remboursement pur et simple des cautions versées.

3. S'agissant d'un marché à univers multiples (médiéval, médiéval fantastique, pirate, renaissance, steampunk, mage, sorcellerie et tout autre univers intéressant et créant de l'imaginaire) les commerçants veilleront au respect d'un environnement compatible avec l'époque/univers de leur stand. Une attention toute particulière sera prêtée à l'aspect de leur stand.

4. Il est demandé aux commerçants de bien vouloir respecter les contraintes techniques suivantes :

- Opter exclusivement pour du mobilier et présentoirs en bois, cuir, tissus d'aspect rustique, métaux d'aspect rustique, terre cuite, osier et autres tressages et tapisseries d'époque.

- Masquer (avec tissus ou feuillages, par exemple) tous les objets trop modernes (multiprises, mobilier en plastique, éléments de métal usiné, caisses en plastiques, chromes, mobilier moderne, boîtes à chaussures, codes-barres, étiquettes sérigraphies, les couleurs fluos, etc.)

- Masquer autant que faire se peut la structure générale du stand si celle-ci devait s'avérer par nature choquante pour les époques/univers citées ultérieurement (notamment les véhicules frigorifiques pour l'alimentation).

- Les affiches publicitaires, explicatives et flyers devront avoir un aspect de parchemin ou de papier ancien, un aspect bois, ou un aspect métal artisanal, en utilisant de préférence des écritures calligraphiées, des lettrines ou des lettrages anciens. Les affiches publicitaires ou explicatives modernes ainsi que les flyers modernes ou en couleur sont interdits

5. Les commerçants sont également invités à se costumer ou à s'habiller de vêtements neutres (lin, coton, laine, cuir...) en rapport avec leur stand. Toute tenue manifestement moderne ou non compatible avec leur stand fera l'objet d'un rappel au règlement, qui s'il n'est pas suivi d'effets sera considéré comme une violation du règlement.

6. Il est bien évidemment interdit de stationner dans le périmètre du festival. Un parking sera réservé pour les commerçants.

7. La vente de vos produits doit être mentionnée de manière claire et précise. De plus, le tarif est déterminé pour toute la durée du festival et il ne peut donc fluctuer en fonction de la fréquentation.

8. La police générale du marché est du ressort de l'autorité municipale ainsi qu'il en résulte du code général des collectivités territoriales, qui pourra faire appel à la Gendarmerie pour faire valoir et respecter les dispositions du présent règlement, s'il en était besoin.

9. **ATTENTION** : Si un commerçant ne fait aucun effort manifeste pour se costumer et/ou habiller son stand à l'époque/univers qu'il aura désigné dans son dossier de candidature, même après un rappel au règlement de la part de l'organisation du festival, ce dernier se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution et/ou de l'exclure du marché sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement ni remboursement des frais de place.

10. L'organisation se réserve également le droit d'interdire à un commerçant de vendre un produit désigné spécifiquement si celui-ci enfreint manifestement l'esprit ou le règlement du festival et du marché multi univers (produit manifestement moderne, interdit à la vente par la législation en vigueur...)

11. Toute violation manifeste du présent règlement, a fortiori après un rappel fait par l'organisation de ce dernier à l'exposant contrevenant, pourra entraîner l'encaissement du chèque de caution par l'organisation et/ou l'exclusion de l'exposant sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement ni remboursement des frais de place.

C. Cas particuliers des restaurateurs

1. Concernant l'aspect du stand, il est demandé de réfléchir à des procédés n'utilisant pas de vaisselle en plastique blanc (sont autorisées : serviettes en papier uni (marron ou bordeaux de préférence), papiers kraft, cartons naturels, vaisselles et couverts en bambou ou terre cuite, toiles de jute, supports en bois, piques en bois, gobelets transparents, gobelets recyclés ou gobelets de terre cuite à consigner etc. Nous vous demandons de mettre en scène vos espaces cuisine, en évitant de laisser à la vue du public tous les éléments modernes, de type bouteille d'huile, papier cellophane, bouteille de ketchup, etc. Nous vous prions d'accorder un intérêt particulier à la présentation de vos tarifs (par exemple : ardoise manuscrite, bois peint ou gravé, etc.).

2. Dans le cadre naturel sensible qu'est la forêt de Mormal, nous accordons une attention particulière à la gestion des déchets et notamment à leur limitation. Autant que faire se peut, il vous est demandé de réfléchir à la manière dont vous pouvez vous inscrire dans cette démarche en limitant l'utilisation d'éléments jetables ou en mettant à disposition du public des moyens alternatifs.

3. Afin de promouvoir l'économie locale et régionale, une taverne sera tenue par l'association Les Gens de Mormal proposant de manière quasi exclusive des boissons de producteurs locaux (pas de nourriture). **Il est de ce fait interdit aux restaurateurs de proposer à la vente des boissons.**

4. S'il devait s'avérer nécessaire de garder sur place un véhicule frigorifique, il est expressément demandé à l'artisan d'en informer l'organisation lors de son inscription. Nous vous demandons également, le jour du festival, de tenter autant que faire se peut de le camoufler. Si ce véhicule venait à prendre une place importante sur les allées du marché, il est nécessaire de le prendre en compte dans le calcul des frais de place (voir section suivante).

D. Mise à disposition de l'emplacement

1. Les horaires d'ouverture du marché sont 10h-23h le samedi et 10h-18h le dimanche.
2. Le responsable du marché vous accueillera et vous désignera votre emplacement en fonction des besoins signalés. Il sera votre interlocuteur privilégié.
3. La mise en place pourra commencer dès le vendredi. Dernière limite d'installation samedi avant 9h00.
4. Les stands non occupés à 9h, le premier jour du festival seront éventuellement redistribués, sans remboursement de la caution ni des frais de place à l'exposant absent.
5. Les emplacements mis à disposition sont à la pâture d'Haisne de Locquignol (59530). Le nombre d'exposants est donc limité pour des contraintes évidentes de places, de sécurité, et d'alimentation en électricité. Les emplacements sont définis par les organisateurs uniquement : un exposant ne peut demander un emplacement spécifique.
6. Le dimanche soir, le rechargement des marchandises devra intervenir après 18h30.
7. Les frais de place

7. A Pour un exposant simple, l'emplacement des frais de place s'élèvent à 100 € (cent euros) pour un stand de 3 mètres de long, avec un supplément de 30 € (trente euros) par mètre linéaire de stand supplémentaire. Une déduction de 25% des frais de place est offerte aux artisans dont le siège social (ou la résidence principale, pour les particuliers) se situe dans le département du Nord (59 - France). Dans ce cas, merci de joindre un justificatif à votre dossier.

7.B Pour un exposant dit de restauration, l'emplacement des frais de place s'élèvent à 120 € (cent vingt euros) pour un stand de 3 mètres de long, avec un supplément de 50 € (cinquante euros) par mètre linéaire de stand supplémentaire. Une déduction de 25% des frais de place est offerte aux artisans dont le siège social (ou la résidence principale, pour les particuliers) se situe dans le département du Nord (59 - France). Dans ce cas, merci de joindre un justificatif à votre dossier.

8. Le jour du festival, si les dimensions du stand devaient ne pas correspondre à ce qui a été indiqué lors de l'inscription, ou si la profondeur du stand devait être manifestement excessive, les organisateurs se réservent le droit de demander une régularisation au regard du tarif défini ci-dessus. En cas de refus de l'artisan, le chèque de caution pourra être considéré comme acquis par l'organisation et encaissé.
9. Le chèque de caution de 150 euros devra être envoyé avant le 1er avril 2024 avec l'ensemble du dossier (le chèque de caution étant restitué le dimanche soir si l'ensemble du règlement a été respecté par l'exposant).
10. Le règlement des frais de place pour les exposants retenus devra être effectué avant le premier jour du marché, soit de préférence via la plate-forme internet indiquée par l'association en temps voulu (paiement sécurisé), soit par chèque à l'ordre de l'association adressé par courrier au coordinateur du marché. Pour les exposants ne possédant pas de chéquier, il est impératif d'effectuer les frais de place via internet avant le premier jour du marché.
11. En cas de défection de l'exposant (entre le 02 avril et le 30 juin 2024), la restitution de la caution ne sera possible que dans un cas de force majeure dûment prouvé. En cas de désistement non justifié après validation du dossier de candidature, les organisateurs considéreront comme acquis le montant de la caution.
12. L'électricité est à la charge de l'organisateur. Vous devrez toutefois veiller à l'éclairage de votre stand pour la nocturne. Il est de la responsabilité de l'exposant de prévoir le matériel nécessaire à l'éclairage de son stand et au raccordement au réseau électrique du festival. Le minimum à prévoir est au moins 50 mètres de rallonge et une multiprise aux normes et prévus pour l'extérieur. Éclairage indirect et naturel (bougies, flambeaux...) sont à privilégier : pas de guirlandes multicolores modernes, ni de néons.
13. Les exposants devront impérativement informer l'organisation de leurs besoins exact en eau et électricité au moment de leur inscription. Les emplacements de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité seront explicitement communiqués à l'exposant à son arrivée sur le festival. Il n'est bien sûr pas permis pour un exposant de se raccorder aux réseaux à d'autres endroits que ceux qui lui sont prévus, a fortiori si cela implique de couper le

raccordement des autres exposants. Tout manquement à ce principe élémentaire sera considéré comme une violation du règlement.

14. Les exposants désirant disposer d'énergie électrique pour leurs besoins strictement personnels devront en faire la demande lors de leur inscription. Les demandes devront désigner les équipements envisagés (appareillages : nature, puissance unitaire, nombre...)

15. À l'issue du marché les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté. **Les éventuels déchets devront être triés et transportés dans les bennes correspondantes situées sur le festival.**

E. Engagements des exposants

1. L'exposant ne devra présenter que les produits cités dans sa fiche d'inscription et validés par les organisateurs. L'inscription est valable pour les deux jours du marché uniquement.

2. L'exposant s'engage à être costumé (et non pas déguisé) dans l'esprit de son stand.

3. L'exposant s'engage à être présent durant les deux jours sur un stand à caractère de l'époque/univers telle que définie dans sa demande de participation.

4. L'exposant s'engage à présenter ses produits de façon esthétique et attractive. Il est interdit de dégarnir le stand avant la fin du festival.

5. L'exposant s'engage à s'équiper en éclairage et rallonge(s) électrique(s), notamment pour la nocturne le samedi.

6. Tous les emplacements devront servir à l'exposition, à l'étalage ou à la vente des marchandises pour lesquels ils ont été attribués. Il est interdit de sous louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement. En aucun cas, ils ne pourront servir de dépôt, de passage ou rester inoccupés même partiellement.

7. Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

8. L'association Les Gens de Mormal décline toute responsabilité en cas de dommages de quelque nature que ce soit causée par une personne ou un bien présent sous la responsabilité de l'exposant. L'association organisatrice décline également toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe et des conséquences qui en suivraient. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

9. Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

10. Les exposants devront avoir terminé le déchargement et le rechargement des marchandises et matériels, ainsi qu'avoir libéré les lieux conformément aux horaires fixés précédemment. L'accès des véhicules sur les emplacements des marchés n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seuls déchargement et rechargement des marchandises et matériels à l'exclusion du temps de déballage et emballage.

11. Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté. Les exposants devront recueillir et entreposer dans des récipients personnels dès leur déballage et en cours de vente, au fur et à mesure de leur production tous les déchets, détritiques ainsi que tous papiers, frises, débris, sacs et emballages légers afin d'éviter leur dispersion. **Les exposants devront ramener avec eux tous les emballages : cageots, caisse... et déposer après avoir effectué le tri des déchets ou autre dans les bennes correspondantes présentes sur le festival.**

12. Tout exposant sollicitant son inscription sur le marché accepte sans recours ni restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relative à la tenue des marchés.

13. Tout exposant devra obligatoirement porter le bracelet donné à son arrivée par l'organisateur. Ce bracelet lui donne le droit d'entrée sur le site du festival tout le long du week-end. Attention, sans ce bracelet, l'accès au festival ne sera pas garanti par le service de sécurité.

14. Les animaux de compagnie de nos nombreux visiteurs n'étant pas autorisés à venir sur le site pendant l'événement pour des questions de sécurité, mais aussi par la présence d'autres animaux (chevaux, faucons...) nous demandons à tout exposant ne pouvant faire autrement que de venir avec leur(s) compagnon(s) de bien vouloir le(s) tenir obligatoirement en laisse et à l'intérieur de leur stand durant toute la durée de l'événement (même lorsque le public n'est pas présent).

15. Les exposants devront disposer du matériel nécessaire pour leur stand. L'organisateur ne fournit aucune table, aucune chaise, aucune rallonge, aucun barnum.

Signature